

ANNEXE 5 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En qualité de lycéen ou d'étudiant au lycée Jean Lurçat, je m'engage à lutter contre le réchauffement climatique, le gaspillage d'énergie et de matières premières.

L'effet de serre est un phénomène responsable du réchauffement climatique qui a de graves conséquences sur la planète : élévation du niveau des mers, déforestation, dérèglements climatiques, disparition de certaines espèces animales et végétales, pollution de l'air, du sol et de l'eau...

En réalisant des gestes éco-citoyens au lycée, je peux réduire les émissions de gaz à effet de serre pour le bien-être de la planète.

Article 1 : Je m'engage à jeter mes papiers dans un bac de tri (situé dans les salles de classe) destiné aux papiers, à limiter les impressions et à réutiliser les feuilles inutiles comme brouillon pour limiter l'impact des déchets.

Article 2 : Je m'engage à éteindre systématiquement la lumière lorsque je quitte une pièce.

Article 3 : Je m'engage à éteindre correctement les appareils (ordinateurs, imprimantes, écrans...) quand j'ai fini de les utiliser.

Article 4 : Je m'engage à ne pas dérégler le chauffage et ne pas laisser les fenêtres ouvertes quand le chauffage fonctionne.

Article 5 : Je m'engage à fermer les volets et les fenêtres en fin de journée.

Article 6 : Je m'engage à ouvrir les volets au lieu d'allumer la lumière pour profiter de la lumière du jour.

Article 7 : Je m'engage à rapporter les piles usagées dans les collecteurs mis à disposition à la cafétéria et à la vie scolaire.

Article 8 : Je m'engage à privilégier les transports en commun, la marche ou le vélo pour venir au lycée.

Article 9 : Je m'engage à respecter l'extérieur et l'intérieur des locaux (à mettre les déchets ainsi que mon chewing-gum à la poubelle).

Article 10 : Je m'engage à utiliser l'eau de façon rationnelle (éviter le gaspillage).